

ACTUALITÉS
Le porc ventoux
à l'honneur p. 34

RÉSONANCES

ÉLEVAGE

E C O N O M I E

**L'INSTALLATION EN ÉLEVAGE OVIN :
DYNAMIQUE
MALGRÉ LA CRISE** p. 10



**LE DOMAINE DU MERLE
accueille l'AG de la MRE P. 37**



Photos : J.M. Michel

Salon des Agricultures de Provence

les 3, 4 et 5 juin au Domaine du Merle
Salon de Provence



Fromagora 24-25 Juin 2016

à Paray le Monial

Plus d'Infos sur : www.fromagora2016.fr

**30 JUIN deuxième date de transmission
des dossiers PCAE (aides bâtiments)
complets aux Guichets Uniques**

l'élevage régional sera présent à la
**Foire Internationale
de Marseille**
du 23/09 au 03/10 Parc chanton



**Les 8èmes Rencontres du Fromage Fermier
le 06 Octobre 2016**
à Carmejane (le Chaffaut 04)

**Sommet de l'Elevage
les 5, 6 et 7 octobre à Cournon (63)**

SOMMAIRE

ÉDITO

- Eric Lions p. 3

TECHNIQUE

- Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations - PCAE p. 4

ÉCONOMIE

- Observatoire à l'installation d'élevages ovins viande en Provence Alpes Côte d'Azur p. 9
- Approvisionnement des industries de transformation et développement de la production de lait dans la région PACA p. 14

COOPERATION AGRICOLE

- Quand les Coopératives rencontrent la Grande Distribution p. 17
- Chiffres Clés de la coopération agricole en PACA p. 18
- Lancement de la 1^{ère} promotion « Parcours Métiers Coopératives » à l'ISARA-Lyon et Purpan p. 19

REGLEMENTATION

- TATOUA : un nouveau service BDPORC pour simplifier la traçabilité p. 20

INTERBEV

- Les bovins « très sales » saisis en abattoir à partir du mois d'avril 2016 p. 22
- Les cotisations d'équarissage en ferme p. 24
- La viande une idée par jour p. 25

PASTORALISME

- Un Centre Euroméditerranéen de ressources sur la transhumance bientôt au Merle p. 26

SANITAIRE

- COPROLOGIES : pourquoi, quand et comment les faire ? p. 28

ACTUALITÉS

- Assemblée Générale 2015 de la MRE – 25 avril 2016 – Domaine du Merle p. 29
- Portes Ouvertes sur l'exploitation de Vincent Maurel p. 32
- Promotion des produits laitiers p. 34
- Lancement de l'Unité mixte technologique « Elevages pastoraux en territoires méditerranéens » p. 35
- AG Eleveurs et Montagne : Un plan régional pour l'élevage et le pastoralisme p. 36
- SIA 2016 : toujours beaucoup de monde sur le stand p. 38

RÉSONANCES ÉLEVAGE

Bulletin des filières d'élevage
en Provence Alpes Côte d'Azur

ÉDITEUR

Maison Régionale de l'Elevage
Association loi 1901
Route de la Durance - 04100 Manosque
Tél.: 04 92 72 56 81
Fax : 04 92 72 73 13
Email: mre@mre-paca.fr
Site: www.evise.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Eric LIONS

ONT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO

Jean-François BATAILLE -
Jean-Yves BLANCHIN - Pierre Marie BOUQUET
Sandrine COSTA - Yves DERBEZ - Ségolène DUFFY
Vincent ENJALBERT - Sandrine ESCOFFIER
Benoit ESMENGAUT - Nathalie ESPIE - Patrick FABRE
Marie GONTIER - Fayçal HATTAB - Claire JOUANNAUX
Elodie LAGIER - Rémi LECONTE - Eric LIONS
Marion MARTIN LURCEL - Jean-Pierre MARY
Laurence MUNDLER
Lucie NOEL - Eloïse PIERRE - Patrick ROUCOLLE
Fanny SAUGUET

Les opinions exprimées dans les articles et interviews
n'engagent que leurs auteurs
et leurs structures d'appartenance.

CONCEPTION - IMPRESSION

SAS MOHICAN

Tél.: 06 52 55 24 28

Email : contact@sas-mohican.com

Document réalisé avec le concours
financier du Conseil Régional PACA,
du Ministère de l'Agriculture,
de France Agrimer et de l'Europe



Edito

L'année 2015 aura été l'année où l'élevage s'est enfoncé un peu plus dans la crise, dans un contexte international compliqué. Le ralentissement de la croissance Chinoise et l'embargo Russe ont fortement pesé sur le marché Européen, notamment pour la viande porcine et bovine mais aussi le lait, coïncidant malheureusement avec la fin des quotas laitiers.

Nous connaissons le phénomène : effondrement des prix, surendettement des agriculteurs, perte de compétitivité sur nos voisins Européens qui ont des charges moins élevées. Nous cumulons en effet une crise conjoncturelle et structurelle. Comme si cela ne suffisait pas une prédation sans cesse en augmentation, ne laissant aucun répit à nos éleveurs du premier au dernier jour où les animaux sortent des bâtiments.

Et que dire de la PAC. Jamais dans l'histoire de la construction européenne la mise en place d'une nouvelle PAC n'avait été aussi compliquée et au moment où les agriculteurs remplissent leur dossier PAC 2016, ils ne connaissent toujours pas les montants définitifs de leurs aides 2015. Sans parler des

contrôles qui s'éternisent pour les surfaces proratisées. Je ne jette pas la pierre à l'administration concernée, car je crois que ses représentants sont à peu près dans la même situation que nous : l'expectative.

Dans ce contexte, nous devons évoquer les mutations qui sont en train de se réaliser avec l'arrivée de la coopérative Arteris qui reprend la Sté DUFOR, nous devons être vigilant car il ne faudrait pas que cela désorganise nos filières viandes et en cascade fragilise nos outils d'abattage. Je n'oublierais pas non plus la filière laitière qui subit une mutation en marche forcée. Que penser de la vente du principal site laitier coopératif de la région à un privé sans même avoir concerté ses éleveurs... ?

Je ne veux pas noircir d'avantage le tableau mais plutôt regarder l'avenir en face et participer à sa construction, et nous pouvons compter sur les nombreux projets en cours ou à venir :

- Le chantier de la régionalisation des services à la Chambre Régionale d'Agriculture (*Eder, Contrôle de performance, commission élevage en lien avec les organismes régionaux*)
- La mise en œuvre des projets d'ateliers technologiques de Carnejane, Gap, et Le Merle, qui permettront d'apporter des solutions concrètes aux besoins des éleveurs d'aujourd'hui et surtout de demain.

Je veux souligner aussi le dynamisme de ces filières d'élevage qui dans ces moments de doute et d'inquiétude font preuve d'imagination et n'hésitent pas à monter des dossiers pour accompagner leurs orientations en phase avec la demande des consommateurs que ce soit sur la production laitière avec la mise en place d'une collecte laitière bio, mais aussi la recherche de la valorisation de notre lait dans la région. De même dans la filière viande bovine, où des projets émergent accompagnés par les Chambres d'Agriculture et la Maison Régionale de l'Elevage pour la Coopérative Bovine 04/05. Il en est de même pour la filière caprine avec la reconnaissance de la brousse du ROVE qui suit son cours.

Tous ces projets doivent être accompagnés, il en va de l'avenir de notre agriculture mais aussi du maintien d'une économie forte sur tout le territoire, participant au développement du tourisme et à la demande grandissante des consommateurs pour des produits locaux et identifiés.

Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations - PCAE



Crédit photo : Jean-Yves BLANCHIN

L'information date du 14 mars 2016 :

les appels à propositions de 3 mesures du PCAE sont disponibles sur le site de la région PACA :

- 4.1.1 – investissements dans les exploitations d'élevage
- 4.1.2 - Investissements dans les exploitations des filières végétales
- 4.1.3 - Investissements dans la performance énergétique des exploitations agricoles

2 dates de transmission des dossiers complets sont arrêtées :

- **22 AVRIL 2016** pour sélection lors d'un Comité Régional de Programmation en juin
- **30 JUIN 2016** pour sélection lors d'un Comité Régional de Programmation en octobre.

Suivent de larges extraits du dossier d'appel à propositions et des informations importantes pour baliser une demande de subvention de type

4.1.1 – investissements dans les exploitations d'élevage

Comme en 2015 le montant indicatif dédié par l'État à cet appel à proposition est de 1 200 000 €. En 2015, la participation de l'UE (813 000) et de la Région (129 000) ont porté ce montant à 2 170 000 €.

Contexte et objectifs

« La mesure vise à soutenir les investissements de modernisation des exploitations d'élevage (bâtiments et matériels), en vue d'améliorer leur compétitivité. Au vu des études mettant en évidence la vétusté du parc de bâtiments d'élevage en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'intervention vise à répondre à une nécessité de rénovation importante des exploitations en

favorisant le maintien d'une activité d'élevage respectueuse de l'environnement sur l'ensemble des zones rurales.

La modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements d'élevage constituent les facteurs clé de la compétitivité et de la durabilité des exploitations déterminant à long terme les conditions et la pérennité du travail ainsi que la

Bien que présentant une dimen-

sion économique modeste, la filière élevage de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est remarquable par la diversité de ses modes de conduite et par la qualité de ses produits. Localisés d'une part dans le delta du Rhône et d'autre part dans les espaces pastoraux alpins, les élevages d'herbivores sont très majoritairement extensifs.

Les exploitations d'élevage pastoral représentent plus de 400 000 ha de surfaces pastorales à impacts

environnementaux favorables. La dominante ovine transhumante demeure bien que les composantes bovines, caprines et porcines conservent des dimensions significatives. La qualité des produits issus des élevages provençaux est validée par l'existence de plusieurs signes officiels de qualité (AOC Camargue, AOC Banon IGP agneau de Sisteron, filière Porc de montagne...). La modernisation et l'adaptation des bâtiments et équipements d'élevage constituent des priorités manifestes tout particulièrement dans les zones de Montagne et Haute Montagne. Cette modernisation passe par les investissements suivants :

- les constructions neuves, rénovation, modernisation ou extension de bâtiments, dont les techniques de construction visent à réduire leur impact environnemental (y compris sur le changement climatique, l'eau et le paysage).
- les matériels et équipements permettant d'améliorer :
 - l'autonomie alimentaire du cheptel
 - le bien-être animal
 - la sécurité et le confort des personnes
 - la gestion des effluents
 - les investissements liés au respect des normes nouvellement introduites

Par ailleurs, se pose aujourd'hui le problème de la rentabilité des produits par les circuits classiques. Les produits fermiers connaissent un fort engouement auprès des consommateurs, tout particulièrement les consommateurs urbains. Certaines exploitations souhaitent mieux valoriser ces produits et développer des ateliers de diversification tels que la volaille fermière ou des productions peu représentées telles que l'élevage de porcs charcutiers transformés à la ferme.

La proximité des bassins de consommation du littoral laisse espérer des débouchés nouveaux et pérennes pour les produits alpins. La mesure permet également de soutenir le développement des ateliers de transformation à la ferme des produits issus de l'activité des exploitations de la filière animale. »

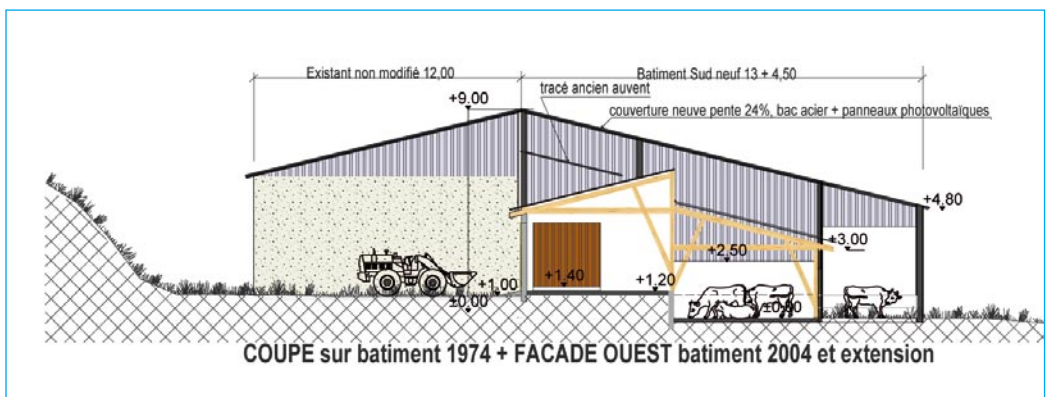
Bénéficiaires

Les exploitations agricoles (personnes physiques, EARL, GAEC, SARL, établissements de développement agricole, d'enseignement agricole et de recherche qui détiennent une exploitation agricole, les candidats à l'installation, ...) et les groupements d'agriculteurs

(GIEE, CUMA et autres structures collectives) qui exercent une activité agricole au sens de l'article L. 311-1 du CRPM et dont le siège est situé en région PACA.

Dépenses éligibles

- 1** - Les constructions neuves, rénovation, modernisation ou extension de bâtiments, dont les techniques de construction visent à réduire leur impact environnemental sur l'air (y compris changement climatique, l'eau et le paysage).
- 2** - Les équipements nécessaires à l'activité d'élevage (bovins, ovins, caprins, porcins, de volailles, de lapins) et permettant d'améliorer l'autonomie alimentaire du cheptel, le bien être animal, la sécurité et le confort des personnes,
- 3** - Les investissements de transformation à la ferme des produits issus de l'activité de l'exploitation pour les élevages bovins, ovins, caprins, porcins, volaille et lapins.
- 4** - Les investissements éligibles concernant la gestion des effluents d'élevage
- 5** - Les frais généraux liés aux investissements,
- 6** - Pour les CUMA exclusivement : Matériel spécifiques en zone de montagne



Critères d'éligibilité

Le demandeur devra indiquer en quoi son projet permet « l'amélioration de la performance globale et de la durabilité de son exploitation » en précisant sur quels critères son projet a un impact et devra le justifier.

L'engagement dans un projet agro-écologique constitue un quatrième critère puisque par définition ce projet combine performance environnementale, économique et sociale

1.1 / Critères renseignant l'« Amélioration de la performance globale et de la durabilité des exploitations » Les critères qui peuvent renseigner sur une potentielle amélioration de la performance et de la durabilité de l'exploitation sont de 3 ordres :

- environnemental (diminution des intrants, de la consommation énergétique, des émissions de Gaz à effet de Serre, accroissement de la biodiversité, ...)

- économique (augmentation du ratio EBE/Chiffre d'affaires, diversification de la production, augmentation de l'autonomie fourragère ou alimentaire, amélioration des conditions sanitaires)

- social (impact sur les conditions de travail, pérennité et transmissibilité, maintien ou accroissement de l'emploi, ...). Un même projet peut avoir un impact positif sur plusieurs d'entre eux.

1.2 / justification du critère d'éligibilité

Dans tous les cas de figures, le demandeur doit indiquer l'impact attendu du projet sur son exploitation avec des données transposées à l'exploitation : données avant projet et données après projet. Et les données doivent faire apparaître un « **progrès significatif** » entre avant et après le projet (différence prévisionnelle entre avant et après le projet).

Un des 5 justificatifs suivants doit être fourni :

- Projet d'entreprise

- Preuve de l'engagement dans une démarche reconnue au niveau national

- Diagnostic de durabilité (IDEA, DIALECTE, RAD-CIVAM, ...) ou diagnostic indiquant l'impact du projet sur un ou plusieurs items (DIATERRE, DEXEL, ...)

- Données issues de référentiels existants

- Tous autres éléments que l'exploitant juge utile.



Critères de sélection

Les dossiers sont évalués selon une grille de critères de sélection qui rejoignent les principes de sélection du PDR et ouvrent droit à un maximum de 400 points.

3 catégories de critères sont différenciées :

Catégorie 1 - 300 pts

- favorisant le renouvellement des générations
- fonction de la nature du demandeur (JA, nouvel installé)
- Maintien de l'agriculture dans les zones défavorisées
- Mode de production faisant l'objet d'une certification de qualité (SIQO, BIO)
- Engagement dans un projet agro-écologique et/ou dans les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC)
- Mise aux normes dans le cadre des nouvelles zones vulnérables nitrate
- Nature des investissements

Catégorie 2 – 50 pts

Contribution aux objectifs du Programme de Développement Rural (PDR) : fonction de la performance du projet relative aux indicateurs du PDR soit **réalisation du projet dans un délai de moins de 2 ans.**

Catégorie 3 – 50 pts

Exigences administratives et financières soit **identification précise d'une personne responsable du suivi.**

Pour être sélectionné un dossier doit atteindre un **minimum de 150 points**. Dans le cas contraire il reçoit un avis défavorable. Les dossiers ayant reçu un avis favorable sont classés en fonction de leur note et acceptés jusqu'à épuisement de l'enveloppe financière allouée.

Taux d'aide, planchers et plafonds

Le taux d'aide publique de base est de 20 % auxquels s'ajoutent des bonifications qui selon les cas permettent de dépasser ou pas 40 % dans la limite de

- 90 % pour la gestion des effluents d'élevage et les bâtiments et équipements d'élevage
- 40 % pour les ateliers de transformation à la ferme
- 45 % pour les équipements collectifs en lien avec l'activité d'élevage et les matériels spécifiques aux zones de montagne (CUMA).

Pour les bâtiments d'élevage le plancher d'investissement est de 12 000 € par part de GAEC (limité à 3) plafonné à 80 000 € hors zone montagne et à 100 000 € en zone montagne.

Divers avertissements

Permis de construire

Parmi les pièces à joindre : pour les projets de construction et les travaux soumis à autorisation : **l'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux (ou récépissé de la demande effectuée auprès de la mairie, si ces documents ne sont pas disponibles au moment du dépôt de la demande de subvention*)**, le plan de situation, le plan cadastral, le plan de masse des travaux.

* L'arrêté de permis de construire ou de déclaration de travaux devra dans ce cas être transmis dès l'obtention ou, au plus tard, à l'appui de la première demande de paiement

Auto construction

Pour des raisons de sécurité et de garantie de réalisation des ouvrages conformément aux Documents techniques unifiés (DTU) en vigueur, n'est **pas prise en charge** l'auto construction relative à :

- la couverture et la charpente, sauf pour les bâtiments en kit ne dépassant pas 5 m au faitage,



Crédit photo : Laurence MUNDLER

- l'électricité,
- les ouvrages de stockage (fosses et fumières)

Si l'auto construction n'a pas été prévue lors du dépôt du dossier, il sera possible de la demander au moment du paiement. Dans ce cas, il faudra recalculer l'aide sur cette base au moment du paiement.

Éligibilité des dépenses

Attention La date de début d'éligibilité des dépenses est la date de réception du dossier de demande de subvention par la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) correspondant au siège social du demandeur, cachet de la poste faisant foi ou récépissé de remise du dossier en main propre. En clair : l'exploitant peut engager

des dépenses une fois qu'il a en mains une preuve de dépôt de son dossier de demande de subvention, sans attendre la réception de son arrêté attributif de subvention comportant le montant de l'aide ... à ses risques et périls. Par contre, les dépenses engagées avant la date du récépissé de dépôt de demande de subvention ne seront en aucun cas prises en compte.

Deux autres AAP très importants sont à étudier selon le type d'exploitation :

4.1.2 - Investissements dans les exploitations des filières végétales

4.1.3 - Investissements dans la performance énergétique des exploitations agricoles

Tous les documents nécessaires y compris les références des GUSI habilités à réceptionner les dossiers sont accessibles en suivant le lien

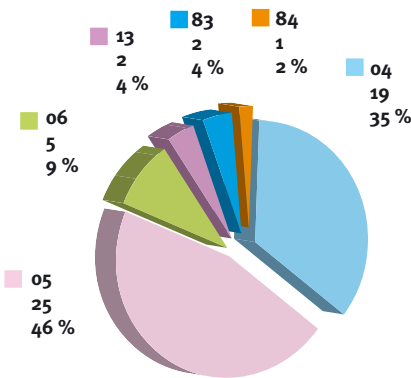
<http://europe.regionpaca.fr/les-appels-a-projets-en-cours/id19/#c1249>

BILAN 2015 DU PROGRAMME PCAE EN PACA

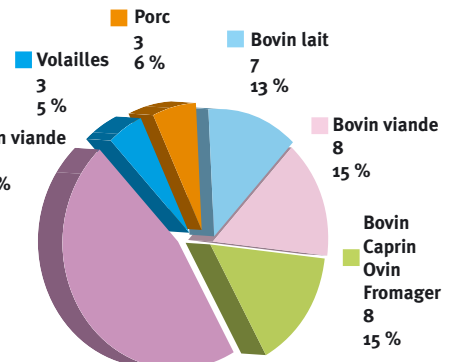
4.1.1 Investissement dans les exploitations d'élevage

Nombre de dossiers présentés	63
irrecevables	4 incomplets : PC non parvenu,
inéligibles	2 hangar de stockage en plaine / montant inférieur au plancher
non programmés	1
retirés sur demande du porteur	2
proposés	54

Nombre de dossiers par département



Nombre de dossiers par filière



Montant global de l'appel à proposition

Le montant indicatif de FEADER dédié à cet appel à proposition est de 1 200 000 €.

	Montant éligible	Montant Aide_pub	Montant UE	Montant Etat	Montant Région	Type CD	Montant CD	Montant Agence_Eau
Total	4 978 175, 68	2 169 580,89	813 518, 31	1 227 162, 22	128 900, 37	0,00	0,00	0,00
		44 %	37 %	57 %	6 %			
moyenne €/dossier	92 188	40 177	15 065	27 725	2 387			

Les coûts éligibles s'étendent de 12 275 à 268 000 € (planchers 4 000 à 15 000 €)

NOTATION

note la plus basse	270
note la plus haute	370
moyenne/54 dossiers	310

Tx sub maxi	62 %
Tx sub mini	20 %

Catégorie 1 : Qualité du projet	300
Catégorie 2 : Contribution aux objectifs du Programme de Développement Rural (PDR)	100
Catégorie 3 : Exigences administratives et financières	100
	500

Quasi tous les projets ont la note maxi en catégories 2 et 3.
En catégorie 1 elles vont de 70 à 170

Un observatoire à l'installation des élevages ovins viande en Provence Alpes Côte d'Azur

90 installations dans toute la région

En 2015, pour la deuxième année consécutive, dans le cadre du dispositif de recherche de références et d'expérimentation auquel participent les techniciens de la Maison Régionale de l'Élevage, de l'Institut de l'Élevage et des Chambres Départementales d'Agriculture, un dispositif de recueil d'information sur les installations ovines a été mis en place. Cet observatoire a pour objectif de mieux connaître l'installation d'éleveurs ovins ou de troupes ovines dans notre région. Il est basé sur un recueil et un recoupement d'informations collectées dans les départements et notamment les nouvelles demandes d'aide ovine (année de référence 2015) avec le concours des DDT, les passages en CDOA et les informations de terrain recueillies par les techniciens des Chambres d'Agriculture.

Les éleveurs recensés dans cet observatoire ne font pas systématiquement l'objet d'un suivi particulier par les services élevages des chambres d'agriculture, cela explique la connaissance partielle de certaines situations. Cette deuxième année d'observation permet de noter des évolutions et des grandes tendances dans la dynamique d'installation de notre élevage ovin régional.

Qui s'installe dans notre région ?

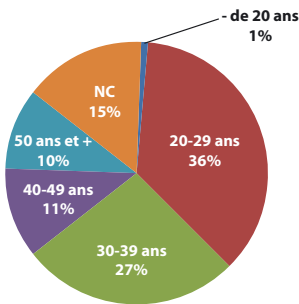
90 cas d'installations ont été recensés dans la région pour l'année 2015 contre 65 l'année précédente. Le nombre d'installation en 2014 était déjà une bonne surprise et les chiffres 2015 confirment la bonne dynamique régionale autour de l'élevage ovin.

Comme l'année précédente, la moitié des installations se fait dans le cadre familial : installation du fils, du conjoint ou d'un membre de la famille. Les installations « hors cadre familial » représentent un peu plus de 30% des installations ovines. Parmi elles, la plus grande partie (59%) s'installe en créant une exploitation ovine. Les reprises d'exploitation (27%) et les entrées dans une exploitation existante (13%) sont minoritaires. Cela traduit certainement la difficulté de transmission des outils de production de la filière ovine (coût des outils de production existants, outils de production proches du domicile familial, assise foncière précaire,...) mais aussi une facilité à s'installer « spontanément » dans notre région : possibilité de location précaire, faible investissement... Phénomène nouveau cette année, on note la création d'ateliers ovins de diversification (12 nouveaux ateliers ovins dans des exploitations existantes) produisant des



bovins allaitants ou des céréales. Peut-être faut-il voir là une prise d'opportunité par rapport à une PAC qui s'annonce plus favorable à l'élevage ovin.

Classe d'âge



Les personnes qui se sont installées, ont un peu plus de 30 ans en moyenne, comme en 2014. La classe d'âge dominante est la classe 20 – 29 ans qui représente 42% des installés. A elle seule, les 2 classes d'âge 20-29 ans et 30 – 39 ans représentent les trois quarts des installations. Ces résultats confirment la tendance de l'année dernière où la grande majorité des installés avaient moins de 40 ans (80% en 2014).

Autre phénomène notoire, qui traduit bien la féminisation du métier d'éleveurs : 1/3 des installés sont des femmes. Sur les 90 installés, 31 personnes sont du genre féminin et 55 sont du genre masculin, les 4 cas restant sont des associés entrant dans des exploitations et nous n'avons pas le détail.



On note cette année encore des installations dans tous les départements de la région. 74% des candidats en 2015 (51% en 2014) se sont installés dans l'une des deux grands départements ovins de la région : les Alpes de Haute Provence et les Hautes-Alpes (qui représentent 65% des demandeurs d'aide ovine en 2014). Si l'on compare le nombre d'installés en 2015 avec le nombre de demandeurs d'Aide Ovine, on constate un taux de renouvellement autour de 6-8% pour les départements 04, 05, 06 et 84 alors que les deux départements des Bouches-du-Rhône et du Var ont des taux beaucoup plus faibles. Ces taux ne sont pas stables sur les 2 années étudiées et ne permettent donc pas de conclure à des différences de dynamique d'installation entre départements.

		demandeurs AO 2014	2014	2015	"Taux de renouvellement" 2015	"Taux de renouvellement" 2014
département	04	432	21	34	8 %	5 %
	05	520	12	33	6 %	2 %
	06	122	15	9	7 %	12 %
	13	172	6	4	2 %	3 %
	83	127	5	5	4 %	4 %
	84	76	6	5	7 %	8 %

Quels parcours d'installation ?

Nous n'analysons pas les parcours liés aux situations d'éleveur ayant créé un atelier ovin sur leur exploitation (12 cas) alors qu'ils étaient déjà installés auparavant. L'analyse ci-dessous se base donc sur les 78 installations « vraies ». En 2015 une installation sur deux ce sont faites avec la DJA (35 /63 installations pour laquelle nous avons eu l'information), une exploitation a bénéficié d'une aide du Conseil Régional à l'installation : dans 50% des cas

connus l'installation s'est faite sans aucune aide. Nous n'avons pas (encore) analysé les raisons qui conduisent à une installation sans aide, certains candidats réunissant pourtant toutes les conditions d'âge et de formation pour prétendre à la DJA.

Les trajectoires d'installation sont variées. Nous connaissons cette partie du parcours de 50% des installés. Leurs types de parcours sont les suivants : 1er emploi (9 cas), reconversion professionnelle (10 cas), installation

d'un berger (8 cas). Les formes juridiques choisies pour l'installation sont-elles mieux bien connues : La plupart se font sous forme d'exploitation individuelle (53 cas sur 78). Les formes sociétaires représentent un peu moins d'un tiers des installations. Parmi celles-ci, le GAEC est le type de société le plus répandu. Il représente plus de 90% des cas.

Quelle dimension des troupeaux ?

Les réponses sont assez différentes entre les installations qui créent une exploitation et celles dans une exploitation déjà existante. Pour les 84 élevages pour lesquels nous avons l'information, les éleveurs se sont installés en moyenne avec 239 brebis, ce qui est normalement nettement en dessous de la taille moyenne du troupeau régional, autour de 400 brebis par élevage.

Ces nouvelles exploitations n'ont certainement pas atteint la taille définitive de leur troupeau. Ces installations représentent au total en 2015, autour de 20 000 brebis ! Données que nous ne pouvons pas mettre en rapport avec ceux de l'évolution du cheptel entre 2014 et 2015, les statistiques de l'aide ovine 2015 n'étant pas encore connue.

Quelle filières de commercialisation et types de produits ?

Comme l'année précédente, ces données sont plutôt mal connues : Le mode de commercialisation n'est connu que dans 56 exploitations sur les 90 et le type de produit que dans 54 exploitations.

	Négociant	Organisme de Producteurs	Vente Directe	Non Communiqué	Total général
Agneau de bergerie	16	2	7	3	28
Bio	1		2	1	4
Fromage			5		5
Label Rouge		4			4
Leger	2				2
Tardon - Agneau coureur	10		1		11
NC	1	1	4	30	36
Total général	30	7	19	34	90

La plupart des éleveurs pensent se tourner vers une filière longue pour la commercialisation de leurs produits : Dans ce cas en traitant en majorité directement avec un négociant (30/56 cas renseignés) et ce pour tous les types d'agneaux produits, alors que seulement 7/56 cas renseignés pensent commercialiser par le biais d'une organisation de producteurs. Logiquement les 4 projets en visant à produire de l'agneau Label Rouge IGP agneau de Sisteron se retrouvent dans ce mode de commercialisation.

19 éleveurs ont un projet de vente directe. Parmi celle-ci, on note seulement 2 qui ont comme projet d'intégrer le cahier des charges « Agriculture Biologique ». Pour les 2 autres projets en Agriculture biologique, un seul élevage pense commercialiser en filière longue par l'intermédiaire d'un négociant et l'autre cas n'a pas été renseigné.

Redacteurs :

- **Rémi Leconte** - Maison Régionale de l'Élevage et le réseau Référence - Expérimentation PACA
- **Jean-François Bataille** - Institut de l'Élevage
- **Jean Pierre Mary**
Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence
- **Elodie Lagier**
Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
- **Benoit Esmengiaut**
Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes
- **Fanny Sauguet**
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
- **Elodie Pierre**
Chambre d'Agriculture du Vaucluse

DEUX INSTALLATIONS SUR UNE EXPLOITATION



Le parcours d'installation d'Audrey et Sébastien

Au GAEC du Mistral, à Aureille (13), le départ à la retraite d'une des 2 associées a été l'occasion de repenser la structure et d'installer en 2014 Sébastien, le fils cadet de la famille Disdier et Audrey Roffat, salariée du GAEC depuis près de 7 ans.

Si pour Sébastien, l'installation au sein de l'exploitation allait de soi, le parcours d'Audrey est plus atypique. Non issue du milieu agricole et originaire de Haute-Savoie, c'est suite à un BTS Productions animales complété par une formation réalisée au CFPPA du Merle en 2007 que cette installation a eu lieu.

Des évolutions conséquentes, entre choix de production et opportunités foncières

Sur cette exploitation de taille importante, ces installations ont été l'occasion, pour les associés, de prendre le temps de bien clarifier leurs objectifs. Dans cette phase importante pour l'avenir de la structure, plusieurs paramètres ont du être gérés de façon simultanée, avec des remaniements et des investissements de taille liés à des opportunités foncières. Le fil directeur est cependant la volonté de tendre vers une moindre dépendance aux aides, en valorisant mieux et en recentrant dans un premier temps l'exploitation sur ses deux productions principales : le foin de crau et l'agneau. La décision de créer une troisième période d'agnelage pour répondre à la demande estivale a ainsi été prise, avec le basculement en parallèle de la trentaine d'hectares de céréales (blé dur/blé tendre/tournesol) en raygrass, luzerne et sainfoin pour répondre à l'augmentation des besoins du troupeau. Le choix de passer en production sous signe officiel de qualité s'est aussi imposé.

L'exploitation en chiffres :

- 3 associés
- 2 salariés
- 2 750 brebis Mérinos
- Béliers Préalpes
- 600 ha de parcours
(400 de crau sèche ; 200 de colline)
- 90 ha de prés (AOC foin de crau)
- 90 ha d'herbe de printemps
- 50 ha de 4^{ème} coupe
- Transhumance sur 2 montagnes dans le 04 et le 05

Produits :

- Agneaux finis
(en production Label Rouge depuis 2015)
- 500 Tonnes de foin de crau AOC

QUELQUES QUESTIONS À AUDREY ET SÉBASTIEN

Pourquoi avez-vous choisi de vous installer ?

Sébastien : pour moi c'est une continuité, je ne me voyais pas faire autre chose.

Audrey : pour concrétiser un choix de vie et m'impliquer réellement dans l'exploitation. Ce n'était pas un but en soi et je n'avais initialement pas du tout envisagé de m'installer mais quand la famille Disdier m'en a fait la proposition, après 7 années de salariat, j'ai dit OK.

- Avec le recul, quel regard sur le « parcours à l'installation » ?

C'est compliqué, très difficile de s'installer rapidement. Que ce soit dans les démarches administratives ou pour solliciter les banques, on a eu un manque de réactivité et de soutien de toute part. On a la sensation que tout est fait pour vous décourager. Il faut réellement être plus que motivé ! Du coup, on s'est installés hors DJA.

- Pourquoi lors de cette installation, avez-vous choisi de vous inscrire dans la démarche de qualité « Agneau de Sisteron » ?

Audrey : Pour mieux valoriser les agneaux que ce qu'on ne le faisait jusqu'à présent. On a fait le choix de créer une nouvelle période d'agnelage pour viser le creux de

production estival. On manque de recul pour l'instant mais cette première année s'est très bien passée et malgré la chaleur importante, on n'a pas eu de soucis particulier.

Sébastien : C'est motivant d'aller jusqu'au produit fini, d'avoir un meilleur suivi des prises de poids,



de faire ce travail plus technique. Pour l'année 2015, près de 80 % des agneaux qu'on a présenté ont été labellisés, pour un poids de carcasse moyen de 16 kg.

- Les « contraintes » liées au cahier des charges sont-elles insurmontables ?

Non, nous n'avons rien changé par rapport à la façon dont on procédait déjà. On bouclait déjà à la naissance. Le seul point qui peut être bloquant pour les élevages de crau est l'exigence en termes de

places en bâtiment. Après, le choix de garder un lot en bas avec le surcroît de travail que cela implique résulte d'un choix de notre part et non d'une contrainte liée au cahier des charges.

- Quels avantages avez-vous trouvés à adhérer au label ?

Le point principal est la rémunération. Le fait également qu'on vienne nous enlever les agneaux toute l'année.

- Quels projets pour les années à venir ?

Il n'en manque pas... on est en cours de finalisation d'un achat conséquent de bâtiments et de foncier donc il va falloir valoriser ces bâtiments. Tout est ouvert, on veut rester réactifs et miser sur la rentabilité des ateliers qu'on mettra en place (engraissement d'agneaux,

cochons, chevreaux ?? rien n'est arrêté pour l'instant).

Le système de soutiens actuels de la PAC ne pourra pas durer. Notre objectif est vraiment de tendre vers une diminution du poids des aides dans le fonctionnement de notre structure.

*Propos recueillis par Fanny Sauguet
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône*

Approvisionnement des industries de transformation et développement de la production de lait dans la région PACA

Les filières d'élevage de la région PACA s'appuient sur un tissu d'entreprises, qui s'approvisionnent en matières premières issues de l'élevage régional. Certaines de ces entreprises peinent à trouver des produits bruts régionaux pour faire fonctionner leurs chaînes de transformation et servir leur marché. Alors qu'une grande partie du lait produit dans la région est exportée, c'est particulièrement le cas pour la filière laitière, caractérisée par un maillage de petites fromageries.

La filière laitière de la région PACA est organisée autour d'une production bovine, et de petits ruminants laitiers essentiellement orientés vers la transformation fermière. D'envergure modeste avec une production de 30 millions de litres par an, elle peut s'appuyer sur de petites unités de transformation locales, disposant d'une très bonne image et d'un marché stable.

Dans ce contexte, nous avons souhaité étudier plus en détail quels sont les moyens et les stratégies possibles à mettre en place pour développer les approvisionnements en matières premières des industries de transformation. Il s'agissait d'identifier la demande quantitative et qualitative de cette filière, ainsi que les leviers à actionner pour favoriser l'extension ou l'installation d'ateliers dans ces productions.

Cette problématique centrale soulève trois interrogations :

1-Comment les unités de transformation peuvent-elles développer



leur collecte de matières premières (contrat adéquat, logistique, amélioration des relations avec les producteurs) ?

2-Comment accompagner les producteurs pour l'amélioration de leur productivité et l'investissement dans l'extension de leurs capacités de production ?

3-Comment inciter les jeunes actifs à créer de nouvelles exploitations agricoles qui pourront approvisionner les industries de transformation en matières premières ?

Des enquêtes auprès des éleveurs et des entreprises

Ce travail d'investigation auprès des différents acteurs de la filière lait, a fait l'objet d'une enquête dans les départements, des Alpes

de Haute Provence et des Hautes Alpes, bassins laitiers de la région PACA.

Il s'agissait d'aboutir à un panorama des opportunités de développement des filières de production, et des outils d'information à l'attention des organismes chargés de l'aide et de l'orientation des jeunes agriculteurs à l'installation. Ces outils d'information devront permettre à la MRE d'aider les producteurs existants à améliorer leur productivité et de leur fournir l'accompagnement nécessaire au développement de leurs exploitations.

Les enquêtes réalisées auprès des opérateurs de la filière nous ont permis de comprendre les rapports qui lient les producteurs aux transformateurs (rapports de forces, types de contrats, rapports de confiance, proximité entre acteurs de la filière etc.) et de cerner le rôle des organisations de formation, de suivi et d'accompagnement qui interviennent aux différents niveaux de la filière.

Une dynamique d'installation sur des structures réduites...

- la région est caractérisée par la présence en majorité, de petites exploitations, dans une grande diversité de milieux, avec de faibles moyens de production et une forte saisonnalité des volumes de lait produits, et ne répondant pas aux exigences imposées par les entreprises de transformation, ce qui rend difficile leur approvisionnement en lait ;

- les individus enquêtés sont plutôt jeunes, avec une moyenne d'âge de 48 ans, signe de la dynamique d'installation autour de l'élevage, malgré le contexte morose ;

... dont certaines représentent un potentiel pour l'approvisionnement des entreprises

Deux types de systèmes d'élevage mixtes sont susceptibles de fournir du lait aux unités de transformation. Ces systèmes mixtes sont les mieux à même de développer leur production pour livrer plus de lait aux unités de transformation :

→ Système **d'élevage herbager** avec livraison de lait à une unité de transformation et fabrication fromagère à la ferme d'une partie du lait.

→ Système **d'élevage herbager avec zéro pâturage** associant un atelier petits ruminants laitiers hors sol et une production d'élevage allaitant conventionnel (bovin-ovin, ovin- caprin, etc) en lait ou en viande. Ces éleveurs mixtes sont les mieux

à même de développer leur production pour livrer plus de lait aux unités de transformation. Cette double activité leur permet de compenser une moindre valorisation due à la non transformation du lait en fromage.

Caractérisation du déficit d'approvisionnement des entreprises

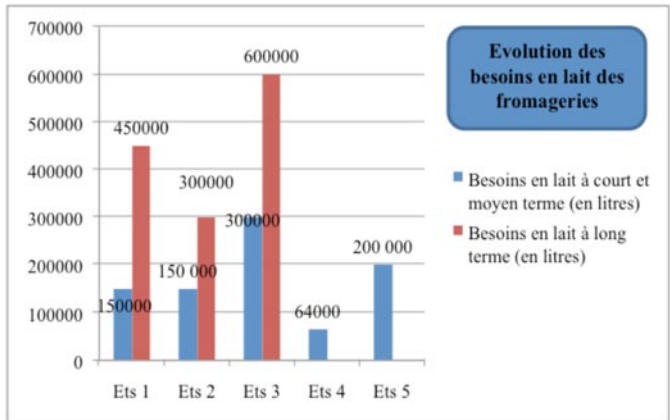
Les consultations des entreprises nous ont confirmé qu'il existe un déficit d'approvisionnement en matière première pour la plupart des unités régionales. A court et moyen terme, celui-ci peut être évalué à près de 250.000 litres en lait de vache, 300.000 litres en lait de brebis et de 260.000 litres en lait de chèvre. A long terme, il est de 900.000 litres en lait de vache.

• Faire en sorte que les unités de transformation s'engagent.

Ce sont les unités de transformation qui souffrent de difficultés d'approvisionnement en matières premières. Or ce sont elles qui détiennent certaines des clés pour l'amélioration de la situation. Elles doivent donc être les initiatrices du mouvement en incitant les éleveurs à produire plus de lait et durant toute l'année. L'incitation financière qui consiste à payer aux éleveurs producteurs à un meilleur prix pour le lait déssaisonné, nous paraît être la formule la plus efficace.

• Développer une contractualisation systématique

La sécurité de la production et de l'approvisionnement des unités de



Les conditions d'une articulation de l'offre et de la demande

Notre travail a permis de préciser un certain nombre d'éléments, issus du diagnostic qui précède, et qui sont susceptibles d'améliorer l'approvisionnement en matières premières des unités de transformation.

transformation constitue un enjeu important pour le développement de la filière. L'absence d'engagements formels entre les transformateurs et les producteurs qui vont garantir un prix stable et des quantités constantes de lait sur une longue durée, constitue une limite importante dans la régularité des approvisionnements.

Cette contractualisation serait d'autant plus efficace que le rapport de forces entre les deux parties serait équilibré. Il est donc important que les laiteries privées formalisent par un contrat écrit leur relation avec les producteurs. Le contrat comporte alors des droits, des obligations et des modalités d'application qui concernent les deux parties.

• Aider au regroupement des éleveurs laitiers

D'autre part, il est primordial que les éleveurs puissent se regrouper selon une forme juridique à définir (organisation de producteurs, coopératives, association,...) afin de peser dans la négociation des contrats, en particulier dans la négociation des prix du lait.

Sur le terrain, cette idée peine parfois à se concrétiser. Les projets d'organisations de producteurs sont encore rares, les réticences sont encore nombreuses. Les organisations et institutions d'appui et d'accompagnement ont donc un rôle majeur à jouer. Les jeunes qui s'installent peuvent, en particulier, être plus sensibles que les anciens au besoin de se regrouper et de s'organiser. C'est donc au niveau de la formation que l'accent sur la coopération doit être mis, dès le départ.

• Améliorer l'information des candidats à l'installation

Malgré avec toutes les contraintes rencontrées, qu'il s'agisse de la difficulté d'accès au foncier, ou des astreintes liées à la traite, il y a un engouement des jeunes agriculteurs pour revenir vers la terre.

Unaniment les personnes interrogées voient un bel avenir pour cette filière.

Le dispositif d'accompagnement à l'installation apporte un appui aux candidats de l'élaboration du projet à l'installation.

Malgré tout, on constate pour beaucoup de futurs installés un manque d'information sur les filières et leur organisation, ainsi que sur les entreprises du territoire et leurs besoins en produits.

Les organismes chargés du parcours à l'installation des jeunes doivent contribuer davantage à une meilleure connaissance de la filière et des besoins en matières premières des unités de transformation. Ceci devrait permettre de mieux orienter les jeunes vers le choix de leur système de commercialisation.

• Améliorer l'information des organismes agricoles et fonciers

C'est pourquoi, en lien direct avec le paragraphe précédent, les organismes agricoles dans leur ensemble ont une responsabilité importante dans l'information apportée aux structures chargées de la formation, de l'installation, du foncier et de l'accompagnement à la modernisation des exploitations. Cette information concerne la présentation des filières, et des besoins en matières premières des entreprises de transformation. Ceci pourra prendre plusieurs formes, par exemple réalisation de réunions d'information, mise en place d'un observatoire des besoins des filières, réalisation et diffusion de plaquettes d'information.

Ce travail d'analyse a mis en évidence la nécessité d'un plan d'accompagnement au développement des entreprises régionales.

Celui-ci implique plusieurs axes de travail :

- L'accompagnement des unités de transformation dans leurs évolutions, d'une part pour l'augmentation de leur capacité de production par l'intégration de nouveaux producteurs, et d'autre part par l'extension de leur outil de production.

- La pérennisation des structures d'élevage existantes et de leur viabilité économique, par l'accompagnement, l'appui technique et la formation au niveau de la région par les différentes organisations agricoles, en particulier par l'appui technique pour l'amélioration de leur rendement en lait et par une meilleure offre de prix du litre de lait

- la collaboration des différents organismes agricoles à l'échelon régional et départemental, incluant les organismes chargés de l'installation ainsi que la Safer, à travers des réunions d'information ou des supports de communication pour faciliter l'installation des jeunes agriculteurs ou le développement d'ateliers dans des élevages existants dans la perspective de sauvegarder les outils de production.

Quand les Coopératives rencontrent la Grande Distribution

Coop de France Alpes Méditerranée et la FCD PACA (Fédération du commerce et de la distribution) ont organisé, le 29 mars à Lambesc (Bouches-du-Rhône), une matinée d'échanges entre responsables professionnels de la coopération agricole et de la grande distribution.

Près de 100 personnes opérationnelles se sont déplacées afin de mieux comprendre les atouts et contraintes des coopératives et des acteurs de la Grande distribution, mais aussi découvrir des actions collectives ou bilatérales constructives visant à apporter une réponse adaptée aux attentes des consommateurs.

Plusieurs témoignages croisés entre distributeurs et coopératives ont mis en avant des partages de valeur comme la contractualisation, la vente directe auprès de la distribution locale, la reconnaissance et valorisation des actions RSE, la mise en avant des produits coopératifs en rayon.

Des démarches de contractualisation déjà à l'œuvre

« Nous avons besoin de contractualiser nos volumes pour amortir nos investissements », a renchéri Thierry Malécot, directeur des Primeurs de la Crau, adhérent au groupe Rougeline. Il faut toutefois que les conditions soient respectées, notamment quand les prix baissent. »

Des démarches sont déjà à l'œuvre. « Nous venons de lancer des



opérations de contractualisation dans le secteur de la viande, a annoncé Philippe Imbert, médiateur relations industrielles et agricoles Casino. La première a été engagée avec la coopérative bovine Altitude basée à Aurillac. Deux autres sont en cours dans le secteur ovin et le porc label rouge. Les ventes sont au rendez-vous. Les consommateurs prisent les produits locaux et de terroir. »

Stéphanie COSTA / Coop de France Alpes Méditerranée

Un accord-cadre régional pour la coopération agricole

A cette occasion, Coop de France Alpes Méditerranée et la FCD Paca ont signé la première déclinaison régionale de l'accord-cadre signée entre ces deux instances nationales en septembre 2015. Adopté sur fond de guerre des prix, cet accord-cadre a pour but d'améliorer les relations commerciales entre les coopératives et la grande distribution, et in fine, de parvenir à une meilleure valorisation des produits issus de la coopération en magasin.

Chiffres Clés de la coopération agricole en PACA

3 agriculteurs sur 4
adhèrent à au moins
une coopérative



1.5 milliards d'€
de Chiffre d'Affaires
en 2015



280 entreprises
(2800 en France)



Chiffres-Clés
de la coopération
agricole
région Provence
Alpes-Côte d'Azur

1 coopérative sur 3
a une activité biologique



**9 filières de
production**

Plus de 50% de l'activité
agricole et agroalimentaire



4 850 salariés



Lancement de la 1^{ère} promotion « Parcours Métiers Coopératives » à l'ISARA-Lyon et Purpan

Ce parcours de formation en alternance pendant les 18 derniers mois de la formation ingénieur a été construit avec 4 fédérations régionales Coop de France. Il a pour objectif une montée en compétence de l'élève ingénieur combinant travail en entreprise et formation axée sur les valeurs, les métiers et le fonctionnement coopératif.

Quels avantages pour la coopérative ?

- Recruter un étudiant en alternance vous permet de trouver une personne à la hauteur de vos attentes. Un appui au recrutement vous est proposé.
- Les profils proposés seront en mesure de renforcer vos effectifs pour pallier un surcroît d'activité ou conduire une mission pouvant déboucher à terme sur une embauche.
- À la fin de ses études, l'alternant sera formé, et donc potentiellement opérationnel pour votre entreprise. Ce qui vous évitera de réaliser d'autres recrutements.
- Selon votre situation vous pouvez bénéficier d'aides à l'apprentissage.

Le recrutement est ouvert pour un démarrage de la promotion en janvier 2017.

Si vous êtes intéressé par ce dispositif merci de nous transmettre pour le 15 avril au plus tard votre souhait d'intégrer un étudiant en alternance. Nous prendrons contact avec vous pour préciser la mission confiée à l'alternant ainsi que les modalités pratiques de ce dispositif.

Parcours Métiers Coopératives

Vos futurs collaborateurs

- Sélectionner des Etudiants
- Former aux Valeurs Coopératives
- Alternance pendant les 18 derniers mois de la Formation Ingénieur

Logos: INP PURPAN, isaralyon, COOP DE FRANCE (Alpes-Méditerranée, Rhône-Alpes, Occitanie, Île de France)

COOP
DE FRANCE
une force en mouvement

Contacts : CDF
Alpes-Méditerranée :
Sandrine ESCOFFIER
sescoffier@coopdefrance-alpesmediterranee.coop

TATOUPA : un nouveau service BDPORC pour simplifier la traçabilité



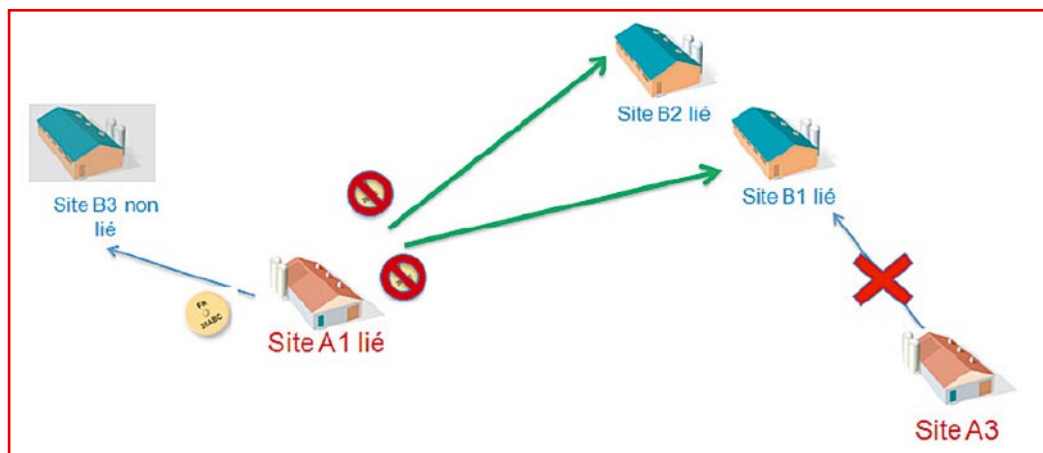
A la demande des professionnels, BDPORC a sollicité la Direction Générale de l'Alimentation (DGAI) afin de permettre aux éleveurs travaillant régulièrement ensemble de ne plus identifier les porcelets transitant entre deux sites liés.

1) Qui est concerné par la dérogation ?

Pour bénéficier de cette dérogation, les deux sites liés doivent travailler régulièrement ensemble et le site de post-sevrage et/ou d'engraissement doit s'approvisionner en porcelets uniquement dans son site lié. De plus, les deux détenteurs doivent enregistrer une demande de lien dans BDPORC.

Sont donc concernés par la dérogation :

- Les multi-sites : site de naissance et site(s) d'engraissement appartenant au même détenteur ;
- Les maternités collectives ;
- Les sites d'élevage ayant recours au façonnage dans le cadre de contrats



Un site engraisseur (B1 par exemple) ne peut recevoir des porcelets que d'un seul site naisseur (un seul lien, A1 par exemple). Par contre, un site naisseur (A1 par exemple) peut approvisionner en porcelets plusieurs sites engraisseurs (B1 et B2 par exemple).

Un site naisseur (A1 par exemple) peut livrer des porcelets dans des sites non liés (site B3 par exemple), vers l'abattoir ou vers l'étranger ; dans ce cas, les porcelets doivent être identifiés.

2) Quel est l'intérêt de demander un lien ?

Une fois le lien activé dans la base de données BDPORC, le détenteur du site de départ pourra arrêter de tatouer ou de boucler ses porcelets avant de les envoyer dans son ou ses sites liés.

3) Comment demander un lien ?

La demande de lien se fait sur BDPORC par les détenteurs des 2 sites qui souhaitent enregistrer un lien.

La demande est ensuite activée ou non par BDPORC qui vérifiera, notamment, que les mouvements d'animaux des sites demandeurs sont déjà bien notifiés dans BDPORC.

- Si c'est bien le cas, le lien sera activé : Les détenteurs des 2 sites recevront un mail les informant qu'ils peuvent dorénavant arrêter d'identifier les porcelets transitant entre ces 2 sites liés.

- Sinon, la demande sera refusée : Les détenteurs des 2 sites recevront un mail les informant qu'ils ne peuvent pas bénéficier de la dérogation et qu'ils doivent continuer à identifier leurs porcelets.

Ces détenteurs pourront refaire une demande de lien une fois que leurs mouvements seront notifiés dans BDPORC de façon exhaustive et régulière.

4) Quelles sont les règles à respecter ?

Pendant toute la durée du lien, l'éleveur doit respecter les règles suivantes :

- Le site de destination ne doit s'approvisionner en porcelets QUE dans le site de départ lié. Il ne peut être lié qu'à un seul site de départ.
- Les porcelets non identifiés voyageant dans un camion devront tous être issus du même site d'élevage. Ils peuvent être déchargés dans un ou plusieurs sites d'engraissement.
- Pour pouvoir transporter des porcelets non identifiés, l'éleveur doit inscrire la mention « Transport entre sites liés » sur le document d'accompagnement
- Tous les mouvements d'animaux doivent être notifiés dans BDPORC dans un délai maximum de 7 jours.

5) Inactivation du lien

Le non-respect de ces règles entraînera l'inactivation du lien. Dans ce cas, les deux détenteurs seront informés par mail. Une alerte sera également envoyée à la DDCSPP de chacun des sites.

Lorsque le lien est inactivé,

- pour le site de départ : les porcelets doivent, de nouveau, être identifiés sauf s'ils partent vers un autre site lié.
- pour le site de destination : il peut recevoir des animaux mais ces animaux doivent être identifiés jusqu'à ce qu'un nouveau lien soit activé. Ce nouveau lien ne peut pas être activé tant que des animaux non identifiés (issus du 1er site lié) sont encore présents sur le site. Pendant 8 mois, aucun site de départ ne pourra redemander de nouveau lien avec ce site de destination.

N'hésitez pas nous contacter pour toute information complémentaire.

Nathalie ESPIE / MRE
Référente BD porc PACA

Les bovins «très sales» saisis en abattoir à partir du mois d'avril 2016

Dans son instruction publiée en juin 2015¹, la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) indique que les bovins classés « très sales » en terme de salissures sèches risquent d'être saisis et euthanasiés à leur arrivée à l'abattoir. Cette procédure sera effective à compter du 31 mars 2016. Il incombe, à l'ensemble de la filière, de prendre les mesures nécessaires concernant la propreté des bovins à l'abattoir afin de garantir au consommateur la sécurité sanitaire des viandes et d'éviter des pertes économiques importantes.

Lors de l'abattage, la présence de souillures incrustées dans le cuir des animaux d'élevage augmente la probabilité de contamination des carcasses. Afin d'assurer la sécurité sanitaire de la viande, la réglementation européenne exige que les animaux introduits à l'abattoir soient propres.

Ainsi, la DGAL a diffusé, au mois de juin 2015¹, une instruction technique qui renforce l'encadrement de la gestion des animaux sales à l'abattoir.

La gestion des bovins « très sales » au 31 mars 2016

A compter du 31 mars 2016, mesures de gestion de ces bovins, classés D, seront plus strictes. Lors de l'inspection ante mortem, si vétérinaire officiel atteste le classement du bovin « très sale » proposé professionnel d'abattage, l'abattoir aura pour obligation de suivre procédure suivante :

■ l'animal sera consigné sur pendant une période maximale 48 heures. Ce délai donne la possibilité à son propriétaire ou à détenteur, d'effectuer les opérations de nettoyage nécessaires l'autorisation de l'abattage ;

■ si le bovin a fait l'objet d'un nettoyage suffisant, alors il est abattu sous conditions prévues par l'abattoir ;

■ si le bovin n'a fait l'objet d'aucun nettoyage, il est « saisi sur pied » c'est à dire euthanasié.

Des conséquences financières importantes pour les opérateurs

D'après les dispositions de l'accord interprofessionnel, plusieurs pertes financières sont à prévoir pour les maillons de la filière. L'accord prévoit en effet :

- une pénalité pour la présentation d'un bovin classé « très sale » à l'abattoir ;
- le remboursement des frais d'euthanasie de l'animal ;
- la perte de l'animal, en cas de saisie sur pied.

La propreté des bovins, c'est l'affaire de tous !

En 2014, moins de 700 bovins ont été classés « très sales » à leur arrivée à l'abattoir. Le traitement de ces animaux a un coût important qui pénalise l'ensemble de la filière. La filière doit se mobiliser pour réduire très rapidement ce chiffre à zéro. Tous les opérateurs amont de la filière sont acteurs de la propreté des bovins, depuis l'éleveur jusqu'à l'apporteur à l'abattoir, en passant par le négociant, le centre de rassemblement et les organisations de producteurs. Chacun a un rôle à jouer :

• les éleveurs, dans leur travail au quotidien, par le paillage des zones de couchage, l'aménagement des bâtiments, le choix des zones d'affouragement et d'abreuvement...

Avant l'envoi de l'animal à l'abattoir, il est aussi important de procéder à son nettoyage si cela est nécessaire ;

• les négociants et les organisations de producteurs, en veillant à la propreté des animaux en centre d'alotement, et en refusant d'acheter ou de prendre en charge les bovins « très sales ».

Grille de notation de la propreté des bovins (salissures sèches)

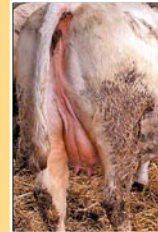
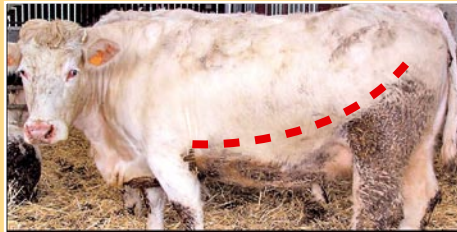
A - PROPRE

Absence de salissures sur l'animal ou salissures à l'état de traces.



B - PEU SALE

Zones de salissures s'étendant sur la moitié inférieure de la cuisse et sur le bas du ventre et du sternum.



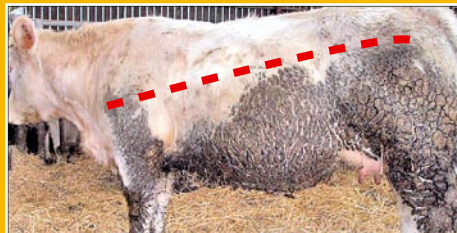
C - SALE

Zones de salissures s'étendant du haut de la cuisse (trochanter) jusqu'à l'avant du sternum.



D - TRES SALE

Zones de salissures s'étendant de la fesse (hanche) jusqu'à la pointe de l'épaule. Les salissures remontent sur le côté jusqu'en haut du flanc et forment une croute épaisse.



Les cotisations d'équarrissage en ferme

Explication des nouveaux tarifs à compter de 2016

COTISATION AMONT	VALEUR de l'UBE*			
	Avant 01/01/16		A partir du 01/01/2016	
	Technique	En €	Technique	En €
Vache ayant vêlé (valeur UBE)	1 UBE	1,15	1,17 UBE	1,34
Bovin + 30 jours n'ayant pas vêlé (valeur UBE)	0,25	0,29	0,30	0,34
Reproducteur ovin + 6 mois (valeur UBE)	0,28	0,32	0,51	0,59
Ovin à l'engraissement (valeur UBE)	0,03	0,03	0,06	0,07
Reproducteur caprin + 6 mois (valeur UBE)	1,60	1,84	1,74	2,00
Caprins à l'engraissement (valeur UBE)	0,20	0,23	0,20	0,23

* Unité Bétail Equarrissage = se détermine selon le coût réel de l'équarrissage par espèce et la participation financière de l'aval.

Pour la filière « ruminants », le financement va se répartir en 19% pour le secteur amont et 81% pour le secteur aval, en 2016, pour atteindre une enveloppe de 95 millions d'euros HT. La progression des tarifs 2016, d'environ 7 millions au total pour toutes les espèces, a été partagée à parité entre l'amont et l'aval des filières. Elle s'explique d'une part par la baisse de la valorisation des sous-produits des animaux collectés en ferme (farines moins utilisées par les cimentiers, les graisses animales moins employées en substitution du pétrole dans le biodiesel, le marché des cuirs en chute suite au retrait de la demande chinoise). D'autre part, la modification de la réglementation européenne sur les MRS et le passage de la France en « risque négligeable » pour l'ESB génère un transfert d'environ 240.000 tonnes de déchets d'abattoir du statut C1 (élimination par destruction) en C3 (petfood) ou consommation humaine (fraise de veau).

Pour la cotisation Amont, le mode de collecte reste inchangé (EDE). Depuis 2015, ATM ruminants ne prend plus en charge les enlèvements des cadavres chez les éleveurs non à jour de leur cotisation. En cas de demande d'enlèvement, l'équarrisseur adresse directement à l'éleveur, à l'enlèvement, une facture correspondant au coût réel de la prestation d'enlèvement et d'élimination du cadavre (Pour 2015, ils s'établissaient en moyenne à 124 € pour les bovins de moins de 6 mois, à 307 € pour les bovins compris entre 12 et 18 mois, à 459 € pour les bovins de plus de 24 mois).

COTISATION AVAL	TAUX	
	Avant le 01/02/16	A partir du 01/02/2016
Bovins + 8 mois	60	62 €/ tec
Bovins - 8 mois	35	36 €/ tec
Ovins	89	111 €/ tec
Caprins de moins de 12 Kg carcasse*	73	73 €/ tec
Caprins de 12 Kg carcasse en plus	95	100 €/ tec

* Pour les caprins de moins de 12kg carcasse, le redevable de la cotisation est l'abatteur. Pour les autres catégories d'animaux, le redevable est le distributeur

La Viande, 1 idée par jour



Pourquoi cette démarche ?

En lançant la démarche **La viande, 1 idée par jour**, les professionnels de la filière Élevage et Viandes souhaitent **redonner sa juste place à la viande dans les repas**.

Par sa **diversité**, sa **qualité** et sa **saveur**, la viande répond aux attentes des consommateurs en leur permettant des repas faciles ou sophistiqués, seul ou ç deux, pour tous les jours ou pour recevoir la famille ou les amis.

Avec la viande, on déborde d'idées pour le plaisir de tous !

1 idée par jour, c'est ainsi :

- **la diversité des viandes**, par un vaste choix
- **la variété des idées**, pour chaque moment de consommation
- **le plaisir de la convivialité**, autour de la dégustation

Un logo, joyeux et dynamique

Ce logo est le vôtre. Sa forme, ses couleurs et son sourire stylisé symbolisent la diversité des viandes, la variété des idées, mais aussi le plaisir et la festivité. Il vous appartient. Faites-le vivre le plus possible, pour communiquer toujours et partout.

Intégrez-le dans vos outils de communication (argumentaires, sites Internet, fiches-recettes, prospectus, etc.), sur vos produits, packagings et dans vos points de vente.

La charte graphique vous explique comment l'utiliser.

Pour mettre en place cette démarche et véhiculer le message, ce logo est à votre disposition.

Ce logo ne reposant pas sur un cahier des charges, son utilisation est libre et sans engagement de votre part.

Vous pouvez vous en servir et l'apposer sur vos produits et supports de communication sans autre contrainte que celle du respect de la charte graphique.

Utilisez-le sans modération !

Des outils à votre disposition et à utiliser sans modération !

Des fiches-idées pour vos supports de communication

Des fiches illustrées, contenant les idées du jour, sont mises à votre disposition pour donner vie à la démarche avec des conseils et des idées-viandes pour le quotidien.

À utiliser sans modération sur tous vos supports de communication !

Modalités d'utilisation

Le logo et sa charte graphique, ainsi que les fiches-idées sont gratuitement accessibles sur la plateforme dédiée et développée par Interbev, la Base Pros Viandes : <http://baseprosviandes.interbev.fr>

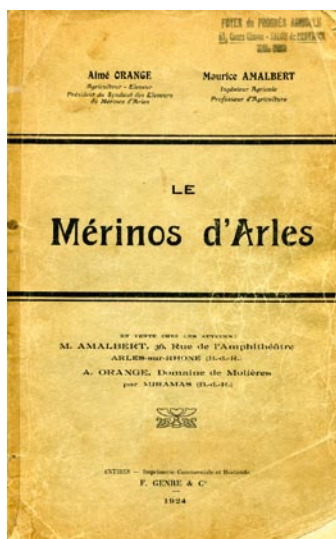
Une rubrique Web, laviande1ideeparjour.fr

Cette rubrique web propose des idées variées sur la viande, 1 par jour soit, au total, **365 idées-viandes** d'ordre culinaire, mais aussi des **conseils** et des **informations utiles**. Chaque jour, l'internaute découvrira une idée nouvelle, lui donnant envie de consommer de la viande de façon originale ou plus traditionnelle.

Un Centre Euroméditerranéen de ressources sur la transhumance bientôt au Merle

Aussi inséparable de l'élevage ovin que de la gestion de l'herbe dans toute la zone méditerranéenne, la pratique de la transhumance imprègne depuis plus d'un demi-siècle, à des degrés divers, chacune des actions conduites au domaine du Merle. Le modèle de relations entre l'homme, l'animal et le couvert végétal, qu'illustre cette pratique, en plaine comme en montagne, exige pour sa connaissance, le recours à de nombreuses disciplines (agronomie, zootechnie, écologie, géographie, économie, ethnologie, histoire...). Aussi l'approche interdisciplinaire à laquelle conduit inévitablement son étude, nécessite-t-elle le rassemblement, la consultation et le croisement de travaux d'origines et de natures très différentes.

L'étude de la transhumance est menée au Domaine du Merle depuis 1948, non seulement par Montpellier SupAgro, au travers de son domaine expérimental et de son centre de formation profes-



sionnelle, et aux côtés de ses partenaires scientifiques et techniques, mais aussi depuis 1997 par la Maison de la transhumance. Aussi, cela a entraîné le recueil d'ouvrages spécialisés, de revues, de rapports de recherche, de documents iconographiques (princi-

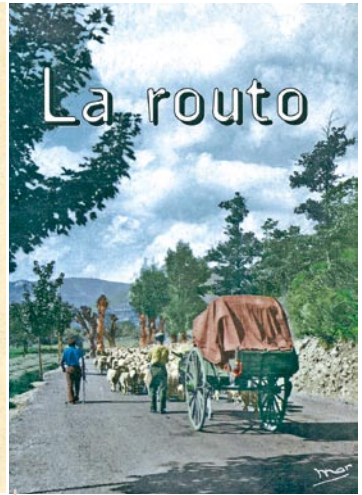
palement photographiques), sonores, analogiques et numériques dont la quantité ne cesse de s'accroître au fil des programmes de recherches, des éditions et des actions culturelles.

Tous ces documents ont en commun de renseigner cette pratique pastorale méditerranéenne mais demeurent épars jusqu'ici, et, à la seule exception des documents que gère l'Ecole de bergers au profit de ses étudiants, inaccessibles à la plupart.

Apparemment unique en France, cette documentation sur la grande transhumance ovine mérite pourtant une véritable valorisation, tant au sein de la communauté scientifique euro-méditerranéenne et de la profession pastorale qu'en direction d'un plus vaste public.

Les deux partenaires en présence, Montpellier SupAgro et la Maison de la transhumance, sont ainsi prêts à réunir l'ensemble de leurs ressources





documentaires pour créer ce centre de ressources au Merle. Outre d'assurer à leurs fonds la conservation qu'ils méritent et qui est loin d'être assurée aujourd'hui, compte tenu de l'éparpillement des sources, l'objectif est de l'organiser par l'inventaire, l'indexation et le rangement dans des conditions adaptées, afin de le mettre à la disposition de ceux qui cherchent à y avoir accès : chercheurs, éleveurs, étudiants, organisations professionnelles, administrations, associations...

L'urgence est grande, car il s'agit non seulement de conserver et de valoriser un existant jusqu'ici épars et mal défini, mais aussi de l'enrichir progressi-

vement d'apports par des acquisitions diverses, dont le recueil de fonds en déshérence (archives d'associations et notamment d'organisations pastorales qui n'ont ni la vocation ni les moyens de conserver leurs archives), et de dons.

Cette initiative aura aussi pour intérêt de consacrer la vocation nationale du Merle en tant que haut lieu français de mémoire et de culture vivante de la grande transhumance ovine, et de favoriser la mise en réseau de tous les centres de recherche qui œuvrent dans ce même domaine en France (*Maison du Berger, Bergerie nationale de Rambouillet*) et dans les autres pays du

pourtour méditerranéen (Université de Valence, Istituto de etnoantropologia de Rome...). Le centre aura ainsi en perspective une mise en réseau informatique et la constitution, à terme, d'une bibliothèque internationale virtuelle. La numérisation, grâce à laquelle un maximum de documents pourra être consulté en ligne, sera très prochainement envisagée.

Le budget d'investissement de 225 000 €, permettant le réaménagement et l'équipement d'un espace de quelque 200 m², est désormais réuni, grâce au soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole. Après la pose symbolique d'une première pierre ce printemps, l'inauguration pourra intervenir au printemps 2017.



Patrick FABRE / Maison de la transhumance
Pierre-Marie BOUQUET / Montpellier SupAgro

COPROLOGIES : pourquoi, quand et comment les faire ?

Une analyse coprologique permet de connaître les parasites internes présents dans le troupeau ainsi que le degré d'infestation des animaux.

Le laboratoire recherche au microscope les œufs ou les larves des parasites adultes présents dans les organes des animaux (intestins, poumons, foie...) qui sont émis dans les fèces (crottes, bouses).

En comparant le niveau d'infestation du lot d'animaux prélevé à des seuils établis par type de parasite, il est possible de savoir si un traitement antiparasitaire est nécessaire.

Faire une analyse coprologique, c'est :

- connaître le niveau de parasitisme de ses lots pour ne traiter que ceux qui en ont besoin
- savoir quels parasites sont présents pour choisir le bon antiparasitaire si le traitement est nécessaire

QUAND FAIRE UNE COPRO ?

La majorité des parasites internes se développent avec un climat doux et humide, soit au printemps et à l'automne. Les étés chauds et secs ou les hivers froids et secs leur sont défavorables (attention, ce n'est pas le cas de tous les hivers selon où sont vos pâtures).

Les analyses coprologiques sont donc intéressantes :

- au printemps, 6 à 8 semaines après la mise à l'herbe
- à la fin de l'automne
- à d'autres moments de l'année en fonction du système de production (pâturage sur des prés irrigués, répartition des mises-bas, etc.).

QUELS ANIMAUX PRELEVER ?

Les animaux les plus sensibles sont les jeunes en première année de pâture

(naïfs vis-à-vis des parasites, ils n'ont encore développé aucune immunité), les animaux à niveau élevé de production (bonnes laitières, mères de doubles...) et les femelles juste après la mise-bas.

Les animaux à prélever en priorité sont donc :

- les jeunes, 6 à 8 semaines après la mise à l'herbe
- les animaux à fort niveau de production, 6 à 8 semaines après la mise à l'herbe et/ou lors de la mise à la reproduction
- les femelles environ 15 jours avant la mise-bas
- les animaux présentant une baisse d'état (amaigrissement, poil piqué, une chute de production...), quel que soit le moment de l'année.



Des muqueuses oculaires pâles indiquent une anémie sans doute liée à du parasitisme gastro-intestinal. C'est le moment de faire une copro !

Mode d'emploi d'un prélèvement pour une copro réussie sur un lot d'animaux :

- identifier des lots homogènes d'animaux pour les prélèvements (ex : les maigres, les agnelles mises à l'herbe, etc.)
- prélever dans chacun de ces lots homogènes une dizaine d'animaux (pas moins de 5, il s'agit d'une analyse de

mélange) : quelques grammes par animal suffisent !

- mettre les crottes dans un sachet (type sachet de congélation) identifié
- malaxez le sachet où sont les crottes prélevées du lot pour avoir une boule assez homogène et sans bulle d'air
- envoyer au laboratoire vétérinaire départemental en début de semaine



Prélever quelques crottes directement dans le rectum

QUE FAIRE ENSUITE ?

Une fois que vous avez les résultats de l'analyse coprologique pour un lot donné, vous contactez votre vétérinaire pour qu'il vous conseille sur la conduite appropriée.

LE « KIT COPRO »

La FRGDS PACA via les financements du Conseil Régional prend en charge 2 lots d'analyses par élevage et par an (soit 1 « kit copro »). Contactez votre GDS pour en recevoir un !

Marie GONTIER / FRGDS PACA

Assemblée Générale 2015 de la MRE 25 avril 2016 - Domaine du Merle

Une rencontre autour de la technique et de l'innovation en élevage



L'assemblée générale de la MRE s'est tenue cette année le 25 avril au Domaine du Merle (Salon de Provence). Pour présenter les activités de 2015, la MRE a proposé une nouvelle formule de son AG. L'idée était de mettre en valeur les travaux et les partenariats de la MRE en proposant 3 ateliers sur les thèmes de la technicité et de l'innovation au service de l'élevage ovin régional. La journée s'est ensuite poursuivie par la traditionnelle AG statutaire.

L'AG s'est déroulée au domaine du Merle, lieu important pour l'élevage ovin, l'expérimentation et la formation. En effet, le domaine du Merle à Salon-de-Provence est une ferme expérimentale autour d'un troupeau de 1500 Mérinos d'Arles et de 150 ha de foin de Crau. C'est aussi un lieu de formation des bergers transhumants (BPA berger transhumant salarié).

Les 3 ateliers techniques se sont succédés d'abord en bergerie puis sur une parcelle de foin de Crau :

► Laurence Mundler (MRE) et Jean-Yves Blanchin (IDELE) ont présenté les travaux autour des bâtiments d'élevage menés conjointement par la MRE et IDELE. Après un bref retour historique sur le conseil architectural en bâtiments d'élevage en PACA, ils ont exposé leurs pistes de travail. Celles-ci répondent aux demandes des éleveurs, des opérateurs et coopérateurs, des techniciens du terrain, des centres de formation (professionnelle, secondaire et universitaire),... C'est le plus souvent dans les fermes expérimentales que l'innovation est possible. Mise en œuvre et testée grandeur nature, elle pourra ensuite être répliquée sans risques chez les éleveurs. Cela a été l'occasion pour Pierre-Marie Bouquet, directeur du

domaine du Merle de présenter le projet en cours de conception d'une bergerie « multimodale » pour satisfaire les besoins de production, d'expérimentation, de formation mais aussi d'accueil du public tout en restant modulable.

lu par l'antenne de lecture intégré au harnais porté par le bélier. En fonction de la fréquence des chevauchements, on peut donc déterminer si la brebis est en chaleur ou non. Le détecteur Alpha-D® a été utilisé dans un essai sur la réalisation d'insémination artificielle sans utilisation d'hormones, interdites dans le



► Le 2^{ème} atelier portait sur la recherche et l'expérimentation en filière ovine et était co-animé par Claire Jouannaux (*MRE*), Pierre-Marie Bouquet et François Demarquet (*ferme expérimentale de Carmejane*). Après une présentation du schéma de création et de diffusion des agnelles Mérinos d'Arles Booroola (*porteuses du gène d'hyperprolificité*) ainsi que des résultats techniques observés en élevage, Dominique Raymond a fait part de son expérience en tant qu'éleveur multiplicateur et utilisateur de ses agnelles. Sur le thème de l'innovation, Pierre-Marie Bouquet a présenté le détecteur de chevauchement électronique dit « *Alpha-D®* » qui permet de suivre la cinétique d'apparition des chaleurs des brebis. Celles-ci sont équipées d'un transpondeur collé directement sur la queue. Lors du chevauchement, le transpondeur est

cas d'élevage bio. Il est actuellement utilisé au Merle mais également à Carmejane dans le cadre d'un essai sur l'impact de la présence de béliers sur l'apparition des chaleurs des brebis.

► La matinée s'est terminée autour d'une prairie de foin de Crau où François Charron (*Montpellier Supagro Domaine du Merle*) et Didier Tronc (*Comité du foin de Crau*) ont présenté les spécificités du foin AOC et de l'irrigation gravitaire en Crau. Enfin, Fanny Sauquet (*Chambre d'Agriculture 13*) a fait une présentation du cas type « *Plaine, ovin diversifié, vente de foin, transhumant* ».

L'après-midi en salle a débuté sur 2 autres présentations techniques :

► Jean-François Bataille (*IDELE*) a présenté une réflexion menée en 2015 sur l'appui technique aux éleveurs : besoin – offre et réflexion autour d'une offre

élevages et sur le moral des éleveurs, a souhaité mettre en exergue le dynamisme de ces filières, et leur volonté d'innovation. Le site du Domaine du Merle est à ce titre exemplaire, puisqu'il conjugue des actions de recherche – expérimentation dans la filière ovine, l'irrigation, et la production de foin.



commune de services destinée à répondre aux problématiques des éleveurs de la région ;

► Rémi Leconte (*MRE*) a présenté l'observatoire à l'installation ovine : un travail mené en 2014 et 2015 dans le cadre des travaux de référence avec les chambres d'agriculture de la région. En 2015, ce sont 90 personnes qui se sont installées en ovin viande : signe d'une bonne dynamique régionale autour de cette production.

Chaque président des sections spécialisées de la MRE est intervenu pour dresser un bilan des travaux menés en 2015 au sein de chaque filière.

Dans son rapport moral, le Président Eric LIONS, tout en soulignant le poids de la crise sur l'économie des

Dynamisme dont Michelle Boudouin, Présidente de la FNO, rappelait l'importance dans un contexte difficile pour les éleveurs ovins.

En conclusion de cette journée de travail, Claude Rosignol, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, Eliane Bareille, Vice Présidente du Conseil Régional, puis François Goussé, DRAAF, rappelaient tour à tour l'importance de maintenir un élevage régional dynamique.

Claire JOUANNAUX / Rémy LECONTE /
Laurence MUNDLER / MRE
Jean Yves BLANCHIN / IDELE



Portes Ouvertes sur l'exploitation de Vincent Maurel

Syndicat de Défense et de Promotio du Porc Plein Air du Ventoux

Vendredi 25 Septembre 2015 s'est tenue une journée Portes Ouvertes
sur l'exploitation de porcs en plein air de Vincent Maurel, à Saint Christol d'Albion

La journée a été un succès avec près de 150 personnes ayant fait le déplacement, qu'ils soient voisins, touristes, marcheurs, éleveurs, officiels ou consommateurs, tout le monde a apprécié cette journée.



Les personnes présentes ont pu, tout au long de la journée, visiter l'exploitation avec Vincent Maurel ou Lucie Noel, entrer dans les parcs des porcs en plein air, les toucher et apprendre comment ces porcs plein air du Ventoux étaient produits.

A la fin de la visite, une dégustation de grillades et/ou de charcuterie était offerte et préparée par le commercial d'Alazard et Roux ainsi que le directeur de l'abattoir de Saint Saturnin. Les visiteurs pouvaient s'attarder autour d'un verre et s'attabler quelques instants.



Des affiches et des dépliants ont complété l'apport d'information. Pour les enfants, des livrets de jeu, des ballons et des sacs ont été offerts. Les éleveurs de porcs en plein air, les représentants de la société Alazard et Roux ainsi que l'animatrice du Syndicat sont restés à disposition des visiteurs pour répondre à toutes leurs



Toutes les personnes présentes ont été enchantées de découvrir, ou redécouvrir l'élevage de porcs plein air, et s'accordent à dire que la qualité de ces produits est exceptionnelle. Le mode d'élevage en plein air a séduit les grands et les petits.

Au cours de la journée, on peut noter la visite d'André Bernard, Président de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Maxime Bey de la communauté de commune d'Apt, Patrice Roucolle, Directeur de la Maison Régionale de l'Elevage et d'Henri Bonnefoy, maire de Saint Christol. A noter aussi la présence de plusieurs journalistes pour La Provence, Vaucluse Agricole, Vaucluse Matin et la revue Les Marchés. Enfin, Thierry Faure de la Société Sociag et Alain Boscolo pour Sanders représentaient les fabricants d'aliments du bétail associés à la démarche Porcs du Ventoux.

Groupama a aussi participé cette journée. Le Syndicat de Défense et de Promotion du Porc Plein Air du Ventoux a pu organiser cette journée grâce au soutien financier du Conseil Régional de PACA et au Conseil Départemental du Vaucluse et à la participation de la Société Alazard et Roux et du Syndicat Mixte de l'Aménagement et de l'Équipement du Mont Ventoux.

Lucie NOËL/ MRE





Du 16 au 19 février 2016, le CRIEL Sud-Est avait mis en place, pour la troisième année consécutive, la « tournée neige ».



Promotion des produits Laitiers

DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Deux principaux objectifs sont recherchés lors de ce type d'action : promouvoir les métiers de l'élevage et de la transformation, valoriser l'ensemble des produits laitiers auprès du grand public.



Lors des vacances scolaires d'hiver, les stations de ski accueillent de nombreux citadins venus profiter de la montagne. A cette occasion, des éleveurs laitiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont présenté les spécificités de l'élevage et des produits laitiers de PACA.



Pas moins de 3 000 personnes ont pu participer aux animations ludiques et pédagogiques autour de la salle de traite. Petits et grands se sont glissés sous le dôme des produits laitiers pour s'essayer à la traite et poser des questions aux éleveurs. Les dégustations de lait chaud et de chocolat chaud préparées avec du lait entier pasteurisé de PACA ont été très appréciées par les skieurs.

Une réconciliation avec le bon goût du lait entier.

Lancement de l'Unité mixte technologique « Elevages pastoraux en territoires méditerranéens »



Labellisée pour une durée de cinq ans, l'Unité mixte technologique « **Élevages pastoraux en territoires méditerranéens** » (UMT *Pasto*) a été officiellement lancée le 19 janvier dernier à Montpellier. Ce partenariat entre l'Institut de l'Élevage, l'Inra et Montpellier Supagro a pour objectif de conforter les élevages pastoraux et leur contribution au développement durable des territoires. Trois axes de travail structurent l'action de cette UMT : analyser la contribution des élevages au développement durable des territoires et des filières ; concevoir, mettre en œuvre et évaluer des conduites techniques innovantes et répondant aux enjeux de l'agro-écologie ; repenser les dispositifs pour le conseil et la formation.

Près de 120 personnes (*éleveurs, développement agricole, recherche, enseignement, collectivités, environnement, forestiers...*) ont participé à cette journée de lancement, notamment lors des ateliers de réflexion sur les opportunités offertes par les nouvelles technologies, sur l'intégration de l'arbre, sur les services rendus par l'élevage pastoral ou sur le dispositif de conseil-accompagnement-formation. Les enjeux étaient à la fois de valider les objectifs de travail de l'UMT, mais aussi et surtout d'identifier et recueillir les attentes des participants. « L'élevage pastoral est confronté à de nombreux défis : changement climatique, pression foncière, multifonctionnalité, PAC, prédation... listait Frank Dieny, éleveur ovin des Hautes-Alpes. Autant de thématiques qui seront travaillées au sein de l'UMT et qui devraient concourir à une meilleure connaissance et reconnaissance du pastoralisme ». Pour plus d'information : www.umt-pastomediterre.org

Un plan régional pour l'élevage et le pastoralisme

A l'occasion de l'AG de l'association Eleveurs et Montagnes, le 11 avril dernier, éleveurs et élus locaux ont réaffirmé l'importance du pastoralisme et de l'élevage pour l'avenir des territoires ruraux. Ils ont évoqué la mise en place d'un plan régional en faveur de l'élevage qui serait porté par la MRE, l'association E&M se chargeant de sensibiliser le grand public.



Les loups menacent l'avenir des territoires ruraux et mettent les éleveurs en grande difficulté. Lors de l'AG d'Eleveurs et Montagnes, le 11 avril, à Sisteron, professionnels et élus locaux était unanimes : « il n'y aura pas d'avenir pour nos territoires sans la présence des éleveurs, ont-il affirmé. Il n'y aura pas d'équilibre écologique et de préservation de la biodiversité sans le pastoralisme ».

Plusieurs élus ont annoncé leur intention d'obtenir de réguler l'espèce qui n'est plus menacée mais au contraire particulièrement dynamique, de réviser la Convention de Berne et



de donner aux éleveurs les moyens de se défendre. Ils ne contestent plus les efforts qu'ont faits les éleveurs pour se protéger contre les loups, en vain.

Il n'est plus question de leur demander d'en faire davantage mais bien d'agir autrement : sur le plan européen, obtenir que le loup ne soit plus classé « espèce protégée » et sur le plan régional, mettre en place un plan de développement économique concernant le pastoralisme.

Ce plan serait soutenu par le Conseil régional et porté par la Maison Régionale de l'Elevage, E&M se chargeant de sensibiliser le grand public à l'importance des éleveurs et du pastoralisme.

Soutien des élus aux éleveurs

Durant l'AG, plusieurs élus ont exprimé des positions clairement en faveur des éleveurs. A commencer par Eliane Barreille, vice-présidente du Conseil régional. Elle a insisté sur la volonté du président de la Région, Christian Estrosi, de les soutenir et de valoriser cette filière. Un soutien qui passera aussi par des efforts de communication importants pour sensibiliser le grand public à l'apport des éleveurs au développement économique, social et à l'équilibre environnemental des territoires ruraux.

Tous les participants présents à Sisteron s'accordent à dire qu'il faut expliquer cette importance au grand public qui, depuis 20 ans, n'a quasiment entendu parler que du loup. La communication était quasi exclusivement « réservée » à ses défenseurs qui ont bénéficié de subventions généreuses de la part des pouvoirs publics. Faute de moyens, les éleveurs, eux, ont subi les effets de cette propagande écologiste.

« On nous a accusés de ne pas faire notre métier correctement, d'abandonner nos bêtes aux loups, de nuire à la biodiversité, a rappelé Yves Derbez, le président d'Éleveurs et montagnes... On a tout entendu ! Mais les principaux protecteurs de l'environnement depuis des millénaires, c'est nous, personne d'autre. Nous devons le dire et en convaincre le grand public. »

Communiquer auprès du grand public

Depuis sa création, en 2011, l'asso-

ciation Éleveurs et Montagnes a tenté de changer cette image auprès du grand public, afin de rétablir la vérité sur les dégâts provoqués par le loup. Récemment, d'autres voix se sont élevées pour défendre les éleveurs parmi lesquelles celles d'élus... écologistes de la Région PACA ! Présent oà l'AG, Denis Carel, élu Europe Ecologie Les Verts est à l'origine de la motion «Loup et pastoralisme» signée par d'autres élus EELV de la région.

Les défenseurs du loup ont selon lui « une position purement idéologique, sans aucun fondement scientifique. L'écosystème pastoral existe depuis des millénaires et est imprégné de la présence humaine. L'irruption du loup va refermer les milieux et aller contre la biodiversité ».

Il note l'inquiétante similitude entre la réintroduction du loup en France et la création du parc de Yellowstone, aux Etats-Unis. Les « naturalistes » sur place ont tout de suite expulsé les Indiens qui vivaient là. En France, les partisans du «tout sauvage» veulent, eux aussi, chasser les hommes qui habitent ces territoires afin de laisser le loup y vivre seul.

Un plan régional de soutien à l'élevage

Le prédateur reste un animal dangereux, particulièrement dans des zones périurbaines comme en région PACA. Son hybridation avec des chiens augmente encore sa dangerosité. Les loups se rapprochent de plus en plus des hommes, sans craindre la confrontation avec lui. Aujourd'hui, le loup est présent à proximité des

grandes villes comme Aix-en-Provence, Toulon, etc. Face à une prédation en constante augmentation, les éleveurs ne veulent plus de quota de prélèvements. Ils veulent avoir le droit de se défendre et de défendre leurs troupeaux.

Dans cette situation d'urgence, Yves Derbez, président d'Éleveurs et Montagnes, a appelé à la mise en place d'un grand plan régional de développement des territoires ruraux et du pastoralisme. « Nous devons parler aussi de la qualité de nos produits, réfléchir ensemble comment développer une commercialisation de proximité tant pour les populations locales que pour les touristes », a-t-il insisté.

Etre solidaires pour être plus forts

Ce plan pourrait être porté par la Maison Régionale de l'Élevage, avec le soutien du Conseil régional. Il concernerait aussi bien les conditions de vie des éleveurs et des bergers que leur formation. Travailler en estive notamment nécessite des connaissances spécifiques. Le président de l'association E&M a exprimé la nécessité d'être solidaires pour être plus forts et faire pression sur les pouvoirs publics afin d'obtenir des avancées. « Nous, les éleveurs qui vivons et travaillons sur ces territoires depuis plusieurs générations, avons beaucoup à apporter à notre région. Aidez-nous à le faire savoir ! »

**Yves DERBEZ / Éleveurs & Montagnes
Marion MARTIN LURCEL / YOYI**

SIA 2016 : toujours beaucoup de monde sur le stand de l'élevage Régional

Malgré une fréquentation en baisse (611 000 visiteurs tout de même), le stand de la Maison Régionale de l'Élevage et du Comité du Foin de Crau a connu un beau succès. La présence des animaux (les brebis et béliers de nos 3 races régionales et les chèvres du Rove avec leurs cabris) attire beaucoup les visiteurs.



Le salon est, pour la Maison Régionale, l'occasion de faire découvrir les produits de l'élevage de la région mais aussi de présenter notre élevage, son rôle dans le territoire de la région, nos races et aussi ses menaces.

C'est aussi l'occasion de rencontrer nos élus régionaux et de les sensibiliser aux enjeux de l'élevage régional. Ainsi la nouvelle équipe du Conseil Régional, autour du Président de Région Christian Estrosi, est venue inaugurer le stand. Ce fut un temps fort où les responsables professionnels de la région ont pu faire part de leurs problématiques au Conseil Régional.

Tout au long de la semaine d'autres temps forts ont permis de mettre à l'honneur notre région :

- les Ovinpiades des jeunes bergers où nos deux finalistes régionaux ont fini 18^{ème} et 30^{ème}. Les élèves du CF du domaine du Merle sont aussi montés défendre leur projet collectif de jeu des 7 familles « **Atout Pastre** », mais n'ont pas été les vainqueurs de cette finale. Les coopératives de la région, ainsi que la MRE, étaient présentes en tant que jury et ont participé à l'organisation de cette belle journée.



- des présentations de races sur le ring ovin mais aussi sur le grand ring du Hall 1,
- le concours Laine où un de nos béliers de la race Préalpes a obtenu la 2^{ème} place,
- la Transhumance dans les allées du Salon et la présentation sur le ring ovin qui a permis de faire découvrir nos spécificités aux publics,
- une dégustation de viande d'Agneau de Sisteron et des fromages fermiers de la région sur le stand de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Le stand est aussi un lieu de rencontre convivial pour les régionaux en visites à Paris. Merci à tous d'avoir partagé un moment avec nous, aidé à tenir le stand et à faire la promotion de notre élevage de qualité.

L'appui technique fromager et réglementaire

La Maison Régionale de l'Élevage coordonne le service proposé aux éleveurs fromagers fermiers et artisans de notre région. Sa réalisation technique est confiée à «ACTALIA Centre de Carmejane». Pour toutes vos questions techniques et demandes de suivis, adressez-vous directement à l'équipe du Centre de Carmejane, qui reste votre interlocuteur.

Vous souhaitez faire un point sur vos pratiques

**C'est le contrat
«Accompagnement annuel en fromagerie»**

120 € H.T.

Objectifs : Vous permettre, avec l'aide du technicien, une prise de recul sur vos pratiques (identifier des leviers sur des problèmes récurrents, améliorer vos conditions de travail, conseils sur un projet d'agencement...). Il comprend une visite d'une demi-journée et permettra au technicien par la suite de répondre ponctuellement à vos interrogations qui ne justifient pas un déplacement puisqu'il connaîtra votre fromagerie. En raison de son fonctionnement sous forme d'un abonnement annuel, ce contrat doit être souscrit avant le 30 avril de l'année en cours. Il offre par la suite des tarifs préférentiels en cas de déclenchement d'un autre contrat sur l'année de souscription (voir ci-dessous).

Vous souhaitez un suivi qualité régulier de vos produits

**C'est le contrat annuel
«Suivi qualité»**

515 € H.T.

Si couplé à l'accompagnement en fromagerie : 425 € H.T.

Objectifs : Vous apporter un service de conseil et d'information valable une année. Ce contrat comprend 2 visites sur site, ainsi que des analyses de la qualité du lait (TP, TB, flores totales, cellules somatiques, coliformes totaux, staphylocoques à coagulase positive) et des fromages (matière grasse et extrait sec)

Vous avez un problème particulier en fromagerie

**C'est le contrat
«Intervention Technique Fromagère» (ITF)**

305 € H.T.

Si couplé à l'accompagnement en fromagerie : 230 € H.T.

Objectifs : Vous répondre pour une demande ponctuelle : accident sanitaire, accident de fabrication, etc. Ce contrat comprend une seule visite sur site

Vous souhaitez mettre en place ou améliorer la qualité d'un produit

**C'est le contrat
«Produit»**

435 € H.T.

Si couplé à l'accompagnement en fromagerie : 325 € H.T.

Objectifs : Vous accompagner et vous apporter un conseil dans la mise en place ou l'amélioration d'une technologie fromagère en particulier - Ce contrat comprend deux visites sur site

Vous souhaitez concevoir, aménager, équiper ou modifier votre fromagerie

**C'est le contrat
«Conception, Aménagement et Equipement des locaux» (CAEL)**

700 € H.T.

Objectifs : Vous accompagner au moment de votre installation, depuis la conception de l'atelier jusqu'à la réception des travaux avec la DDCSPP : plan de la fromagerie soumis aux services sanitaires, choix des matériaux, etc. Ce contrat comprend jusqu'à trois visites sur site.

Vous souhaitez obtenir l'agrément sanitaire européen

**C'est le contrat
«Dossier agrément»**

305 € H.T.

Objectifs : Vous assister dans la constitution du dossier de demande d'agrément sanitaire européen en vue de son dépôt auprès de l'administration. Ce contrat comprend une séance de travail en face à face chez l'éleveur fromager.

Vous êtes artisans et vous avez une demande spécifique

N'hésitez pas à nous contacter nous étudierons ensemble la meilleure solution.

Sur Devis

L'appui réglementaire

Vous souhaitez un éclairage sur une question relative à la réglementation, vous avez besoin d'assistance dans vos démarches avec les services des fraudes ou sanitaires... la MRE et l'équipe du Centre de Carmejane sont là pour vous aider sur ces questions. Ce service est compris dans votre cotisation à votre syndicat caprin départemental ou à l'association Brebis Lait Provence (BLP). Si vous êtes adhérent, vous n'avez donc pas besoin de souscrire un contrat individuel pour bénéficier du service.

Vos contacts

Pour les questions techniques : ACTALIA Equipe de Carmejane : 04 92 34 78 43 - actaliao4@actalia.eu
Pour les questions réglementaires : MRE Yolande MOULEM : 06 77 23 56 32 - y.moulem@mre-paca.fr
et administratives : MRE Vincent ENJALBERT : 04 92 87 47 55 - v.enjalbert@mre-paca.fr



AGRILISMAT, AGRIBAILMAT INVESTISSEZ DANS DU MATÉRIEL À LA HAUTEUR DE VOS AMBITIONS

Nous savons que le choix du bon matériel est essentiel pour votre activité agricole. Au-delà d'une simple proposition de financement, nos conseillers Banque Populaire des Alpes sont à vos côtés afin d'optimiser l'investissement que cela représente.

Rencontrez-nous dès maintenant sur alpes.banquepopulaire.fr

  #LaBonneRencontredesAlpes

BANQUE & ASSURANCE

BANQUE POPULAIRE
DES ALPES



ADDITIONNER LES FORCES. MULTIPLIER LES CHANCES

VALCOM.FF Document à caractère publicitaire et non contractuel - 05/2016.

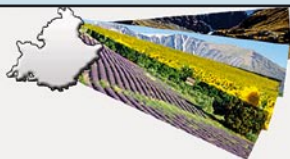
Banque Populaire des Alpes, Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L.512-2 et suivants du Code de Monnaie et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Établissements de Crédit - Siren 605 520 071 RCS GRENOBLE - Activité annuelle : Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 006 015 - Siège social : 12 avenue du Grésivaudan 38 700 CORENCE.



EVISE.fr



Filières d'élevage du Sud-Est



Accueil Présentation Cotations Produits L'élevage Bâtiments Patrimoine Publication Nos partenaires

Bienvenue sur le site de la Maison Régionale de l'Élevage et de l'INTERBEV PACA.
Au service du développement des filières d'élevage de PACA (Provence Alpes Côte d'Azur) : bovin, ovin, caprin, porcin, équin et petites espèces.

Programme Alcotra PEF France-Italie



LES ELEVAGES & LE LOUP

REVUE DE PRESSE

SITE

LOUP ET ELEVAGE

INTERNET



LES COTATIONS



**PORTES OUVERTES
DU SAMEDI 21 AU MERCREDI 25 MAI**

VISITEZ GRATUITEMENT :

les élevages,
les centres de tri d'animaux,
les marchés aux bestiaux,
les entreprises d'abattage,
découpe et transformation des viandes,
les boucheries et triperies artisanales
et boucheries en grandes surfaces,
les restaurants de collectivité.

Dans votre région, les professionnels vous accueillent
chez eux pour partager leur passion, leur métier,
leur quotidien et leurs valeurs.

[Cliquez ici pour avoir le calendrier des manifestations et vous inscrire](#)

L'ELEVAGE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La Maison Régionale de l'Élevage et ses partenaires vous invitent à découvrir l'élevage en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces films présentent au grand-public les principales caractéristiques de l'élevage ovin, bovin, caprin, porcin et équin de PACA.

Rechercher

Sur le site

Rubriques générales

Publication
Les jeux
Archives des actualités
La photothèque
Les vidéos
Sites à visiter



AVEC LE FINANCEMENT DE

Région



**Pour vous tenir au courant des actualités de la profession...
pensez à vous inscrire à la Newsletter**